Réf. Farde e-Assemblées : 2623435

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Règlements-taxes 2025.- Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2025.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 117 et 260;

Vu l'article 464, 1° du Code des Impôts sur les Revenus;

Vu la situation financière de la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique.- Il est établi pour l'exercice 2025, 2950 centimes additionnels au précompte immobilier.

Annexes :